REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Date de la convocation : 14 DECEMBRE 2022
Rendu exécutoire le : 22 DECEMBRE 22
Date d'affichage : 22 DECEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE PUIMISSON

L'an deux mille vingt-deux et le 20 Décembre, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (10) : BARTHES Daniel, GABAUDE Chantal, QUIRINY Monique, GUIEN Guylaine, TRILLES Michel, GALINIER Norbert, MORLIERE Ludovic, ANTON Jean Rémy, Martine Delreux, Gisèle VIALLES, BAGNATI Sylvain,
Absents : REY Philippe a donné procuration à BARTHES Daniel, BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, Caroline Nadal a donné procuration à Gabaude Chantal
Votants : (13)
Secrétaire de séance : GUIEN Guylaine

2022-58 : VALIDATION DU CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'AIRE DE LAVAGE

Monsieur Le Maire signale qu'un contrat de maintenance annuel doit être voté pour le bon fonctionnement de l'aire de lavage Saint Geniès- Puimisson – Magalas avec la société AQUADOC ;

Ce contrat prendra effet au 01 Janvier 2023 pour une durée initiale de 12 mois, renouvelable pour une durée d'un an, 3 mois avant la date d'anniversaire par reconduction expresse, la durée totale ne pourra pas excéder 3 ans.

Le montant annuel de la maintenance étant de 1080.00 euros HT par an ; Dans ce coup ne sont pas comprises les diverses petites fournitures et pèces préconisées en annexe 5 du contrat ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE M le Maire, à signer le contrat de maintenance liant la mairie à la société AQUADOC pour l'aire de lavage ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire

MAIRIE de PUIMISSON (Hérault)